

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2016

L'an deux mil seize et le lundi 14 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

Monsieur Loïc MARTIN qui donne procuration à Madame Catherine GEEVERDING,
Monsieur Jean-Claude LEWANDOWSKI qui donne procuration à Monsieur Claude CHARPENTIER,
Monsieur Vincent YANNOU qui donne procuration à Monsieur André PITOU,
Madame Raymonde PISSAVY qui donne procuration à Monsieur Jacques IELSCH,
Mesdames Sandra MARTIN, Natalia DUBUISSON et Auriane GEEVERDING,
Monsieur Claude CHARPENTIER a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

VOIE DE RECOURS : AVIS POUR INTERJETER UN APPEL EN JUGEMENT. BAUX CONSENTIS PAR LES COMMUNES DE MICHERY ET SERGINES A LA SCEA CHALEMBERT

Le Maire fait part au conseil des conclusions de l'affaire traitée au Tribunal Paritaire des Baux ruraux de Sens concernant le procès qui oppose des agriculteurs de Michery et les communes de Michery et Sergines, propriétaires en indivision et la SCEA de Chalembert. Les communes sont défendues par le cabinet d'Avocats de Maître EVRARD et ses associés.

Le Conseil Municipal donne son accord pour mandater le cabinet SCP EVRARD et ASSOCIES représenté par Maître EVRARD pour qu'il interjette (en vertu des articles 895 et 932 du Code de Procédure Civile) auprès de la COUR D'APPEL DE PARIS l'appel du jugement du tribunal des Baux Ruraux de SENS rendu le 1^{er} mars 2016 sur l'affaire : THIBAULT Marc/ Commune de MICHERY.

TRAVAUX AMENAGEMENT AGENCE POSTALE ET LOGEMENT COMMUNAL : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR DEMANDE AU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Le conseil a délibéré le 12 février dernier pour solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2016 :

- de 30% plafonnée à 5000€ dans le cadre des travaux d'aménagement d'une agence postale communale,
- de 30% plafonnée à 100 000€ du coût de l'acquisition proratisé à la surface dédiée au logement ; de la dépense HT liés aux travaux et divers honoraires liés à l'étude.

Le conseil a également délibéré le 27 février 2016 pour retenir les entreprises pour un montant total de dépenses de 87 933.64€ HT pour l'agence postale et de 101 158.83€ HT pour le logement.

Le Maire fait part au conseil du courrier du 8 mars 2016 du Préfet de l'Yonne qui informe la commune que suite à la circulaire du Premier Ministre du 15 janvier 2016, l'Etat a mobilisé une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires en 2016 pour soutenir l'investissement public local.

La Région Bourgogne Franche-Comté a ainsi reçu 21.5M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement et 17.5M€ dédiés à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.


Plusieurs projets éligibles sont indiqués pour exemple : la création, l'aménagement ou la rénovation des équipements de services publics, les projets de développement économique, la construction ou rénovation de logement etc.

A ce titre la commune de Sergines va déposer une demande d'aide au Fonds de soutien à l'investissement public local pour amener le montant total de subvention sollicitée pour les deux projets à 80%.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **Vendredi 1^{er} avril 2016 à 20h00.**

La séance est levée à 11h50.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

André PITOU